

Sondons les Écritures



Adapté d'une étude de Homer Hailey

Sondons les Écritures

«Vous sondez les Écritures, parce que vous pensez avoir en elles la vie éternelle : ce sont elles qui rendent témoignage de moi.» Jean 5.39

«Ces Juifs [de Bérée] avaient des sentiments plus nobles que ceux de Thessalonique; ils reçurent la parole avec beaucoup d'empressement, et ils examinaient chaque jour les Écritures, pour voir si ce qu'on leur disait était exact.» Actes 17.11

*«Mais examinez toutes choses; retenez ce qui est bon.»
1 Thessaloniens 5.21*

Adapté d'une étude de Homer Hailey

Table des matières

<i>Leçon 1</i>	
Au commencement	5
<i>Leçon 2</i>	
La promesse accomplie	8
<i>Leçon 3</i>	
Les deux alliances	10
<i>Leçon 4</i>	
La nouvelle alliance et la grande commission	13
<i>Leçon 5</i>	
Le baptême	16
<i>Leçons 6 et 7</i>	
Le Saint-Esprit	19
<i>Leçon 8</i>	
L'Église	23
<i>Leçon 9</i>	
L'adoration	26
<i>Leçon 10</i>	
La collecte	29
<i>Leçon 11</i>	
La prière	31
<i>Leçon 12</i>	
Le sabbat et le jour du Seigneur	33
<i>Leçon 13</i>	
La vie chrétienne	36
<i>Leçon 14</i>	
La persévérance dans la foi et le danger de s'en détourner	38
<i>Leçon 15</i>	
La seconde venue de Christ	41

Au commencement

Genèse 1 à 3

La Bible nous ramène au début du monde avec Dieu, et elle nous conduit jusqu'à l'entrée du peuple de Dieu dans les demeures éternelles, où il habitera avec le Père éternel.

Dieu est donc l'alpha et l'oméga de la Bible, le commencement et la fin (Apoc. 1.8). Afin de comprendre ce qui s'est passé et qui est relaté dans la Bible, nous devons avoir quelques notions des commencements, de ce que Dieu fit pour l'homme, ainsi que la raison du plan de rédemption. Tout ce que nous en connaissons se trouve dans la Bible. Dans cette étude, nous considérons les commencements, y compris le commencement du péché, et la promesse de rédemption.

I. Le commencement de la terre.

1. « Commencement » est employé ici dans le sens de « création », le commencement du monde visible.
2. Dans les deux premiers versets de Genèse, chap. 1, nous trouvons les trois personnes de la Divinité. Dieu, la Parole de Dieu et l'Esprit de Dieu. La Parole a été faite chair (Jean 1.1,14). Par lui, toutes choses ont été créées (Col. 1.15-17; Hébr. 11.3).
3. Notez l'ordre de la création (Gen. 1.3 à 2.3). Cette succession est en rapport avec toutes les découvertes dans la nature : la lumière, le firmament, les végétaux, les luminaires célestes, les poissons et les oiseaux, les animaux et l'homme.

II. Le commencement de l'homme.

1. L'homme fut créé à l'image de Dieu pour assujettir et exercer la domination sur la création de Dieu (Gen. 1.26-28; 2.7,8). Il devait cultiver et garder le jardin d'Éden (Gen. 2.15). Son but suprême, c'est de glorifier Dieu (Ps. 8).
2. L'homme est composé de trois éléments : esprit, âme et corps (1 Th. 5.23). L'esprit est à l'image de Dieu. Dieu est esprit (Jean 4.24) et nous sommes de la race de Dieu (Act. 17.27-29). Dieu est le Père des esprits (Hébr. 12.9).
3. L'homme possède le pouvoir de choisir, car il a le libre arbitre. Dieu révèle ce qui lui est permis et ce qui lui est défendu. L'homme doit donc choisir entre l'obéissance et la désobéissance.

III. Le commencement du péché.

1. Il y avait une seule interdiction placée devant l'homme : il ne devait pas manger de « l'arbre de la connaissance du bien et du mal » (Gen. 2.17). Ce fut ce qu'on appelle une loi positive et non morale. Ce genre de

commandement, où l'homme ne voit pas forcément un principe moral qui l'explique, permet de savoir si l'homme est soumis envers Dieu et lui fait confiance. Son but n'était pas de séduire Adam et Ève ou les pousser à mal faire : Jacques nous dit que Dieu ne tente personne (Jac. 1.13-15).

2. La tentation vint par Satan, que nous rencontrons pour la première fois en Genèse, chap. 3. Satan séduisit la femme par trois tentations différentes : « *Elle vit que le fruit de l'arbre était bon à manger et agréable à la vue, et qu'il était précieux pour ouvrir l'intelligence* » (Gen. 3.6). Ce fut par les mêmes moyens que Jésus fut tenté par Satan (Matt. 4.1-11). Nous sommes tentés de la même façon aujourd'hui (1 Jean 2.15-17).
3. Le péché est la transgression de la loi de Dieu. Il s'agit d'une rébellion. Si l'on fait du mal ou que l'on choisit de ne pas faire le bien, on commet du péché (1 Jean 3.4; Jac. 4.17).

IV. Le commencement des conséquences du péché.

1. **La honte** : Adam et Ève firent des ceintures de feuilles de figuier (Gen. 3.7).
2. **La peur** : Ils eurent peur et se cachèrent.
3. **Le faux raisonnement** : Ils essayèrent de se cacher de la présence de Dieu, quoiqu'ils devaient savoir que c'était impossible de le faire.
4. **Le dénigrement** : Chacun d'eux voulut blâmer l'autre pour son péché : l'homme accusa sa femme et la femme accusa Satan. Adam semble blâmer Dieu lui-même parce qu'il lui avait donné la femme qui l'a mis dans le péché.
5. **La malédiction** : Sur le serpent (Gen. 3.14,15), sur la femme (Gen. 3.16) et sur l'homme (Gen. 3.17-19).
6. **La séparation d'avec Dieu** : Ils furent chassés du jardin (Gen. 3.23).
7. **La mort** : Pour eux-mêmes et pour leurs descendants (Rom. 5.12; 1 Cor. 15.22).

V. Le commencement de la rédemption.

1. Par une promesse : la postérité de la femme devait écraser la tête du serpent (Gen. 3.15).
2. Peut-être par une préfiguration : les habits donnés par Dieu à l'homme et à sa femme pour couvrir leur nudité en sacrifiant la vie des animaux pouvaient symboliser le sacrifice de Jésus (Gen. 3.21).

Conclusion

Dans ces trois premiers chapitres de la Genèse, nous trouvons l'histoire des commencements : le commencement de la terre, le commencement de l'homme, le commencement du péché et le commencement de la rédemption. La plénitude de ce plan de rédemption resta cachée dans l'Esprit de Dieu, jusqu'à ce qu'il s'accomplisse en Christ et qu'elle soit

révélée par le Saint-Esprit. La révélation de ce plan de rédemption sera le but de nos études futures.

La promesse accomplie

Genèse 3.15

Le thème de toute la Bible est la rédemption du genre humain. C'est l'histoire de l'action de Dieu pour sauver les hommes. Il envoie son propre Fils, né de la femme, et celui-ci entre en conflit immédiat avec le diable.

L'histoire biblique comprend trois grandes divisions : l'ère patriarcale, depuis Adam jusqu'à Moïse ; l'ère mosaïque, depuis Moïse jusqu'à Jésus-Christ ; et l'ère chrétienne, depuis la mort du Christ jusqu'à la fin des temps. (L'étude de ces ères peut être approfondie suivant le désir ou le besoin de l'élève ou de la classe.)

Dans cette leçon, étudions l'accomplissement de la promesse faite par Dieu à Adam et Ève dans le jardin, afin d'examiner de quelle façon elle s'est accomplie en Jésus-Christ.

I. La promesse, depuis Adam jusqu'à Abraham.

1. Notons soigneusement la promesse en Genèse 3.15. Voyons ses termes : « *inimitié* », « *ta postérité* » (celle du serpent), « *sa postérité* » (celle de la femme), « *celle-ci t'écrasera la tête, tu lui blesseras le talon* ».
2. La méchanceté s'augmenta après la chute, et, puisque la famille humaine se plongeait de plus en plus dans le péché, Dieu décida de détruire le monde par le déluge. Puis, il recommença.
3. Après le déluge, les hommes rebellèrent de nouveau. Dieu ordonna à Abraham de quitter sa ville d'Ur des Chaldéens et le conduisit dans le pays de Canaan (Gen. 11.27-32; 12.1-3).

II. La promesse faite à Abraham vue à travers les prophètes.

1. Notons les deux parties de la promesse faite à Abraham :
 - a. Qu'il deviendrait une grande nation qui posséderait le pays de Canaan.
 - b. Qu'en lui toutes les familles de la terre seraient bénies (verset 3).

La première partie de cette promesse était matérielle ; la seconde partie était spirituelle.

2. L'histoire contenue dans le reste de la Bible se rapport à l'accomplissement de ces deux promesses. La partie matérielle de la promesse s'accomplit dans la nation d'Israël ; la partie spirituelle s'accomplit en Jésus-Christ, car c'est lui la postérité de la femme et la postérité d'Abraham.
3. Voyons les promesses données et les alliances conclues entre Dieu et les patriarches :
 - a. Le pays légué à la postérité d'Abraham (Gen. 15.13-18).

- b. L'alliance de la circoncision établie entre Dieu, Abraham et ses descendants (Gen. 17.1-13).
 - c. La postérité assurée en Isaac (Gen. 21.12).
 - d. Les nations à être bénies dans la postérité d'Isaac (Gen. 22).
 - e. La bénédiction par la tribu de Juda (Gen. 49.10).
4. « La postérité de la femme » et « la postérité Abraham » dans les prophéties.
 - a. Extension de la bénédiction par la famille de David (2 Sam. 7.11-14).
 - b. Le signe : celui d'une vierge concevant et enfantant un fils (Ésa. 7.14).
 - c. Cet enfant s'asseyant et régner sur le trône de David (Ésa. 9.5,6).
 - d. La clef de David sur ses épaules (Ésa. 22.22).

III. La promesse accomplie en Jésus-Christ.

1. Jésus est né d'une femme (Gal. 4.4), conformément à Genèse 3.15.
2. Il est né d'une vierge (Matt. 1.22,23); ainsi s'est accompli Ésaïe 7.14.
3. Il est de la tribu de Juda et de la maison de David (Matt. 1.2,6,16). Ainsi se sont accomplis Genèse 49.10 et 2 Sam. 7.11-14. Il possède la clef de David (Apoc. 3.7).
4. En lui s'est accomplie la promesse faite à Abraham : « *En ta postérité toutes les nations seront bénies* » (Gal. 3.8,16).

Conclusion

1. Jésus-Christ, le Fils de Dieu est : la postérité de la femme, la postérité d'Abraham, le roi qui sort de Juda, le fils de David, celui qui doit régner sur son trône et sur son royaume, ayant « les clefs de David » pour ouvrir et pour fermer.
2. Jésus, postérité de la femme, est entré en conflit direct avec Satan (le vieux serpent). Il écrasa la tête de celui-ci en lui arrachant le pouvoir sur la mort et sur le séjour des morts (Apoc. 1.18). Mais, dans ce combat victorieux contre Satan, Jésus fut mis à mort. Nous comprenons ainsi l'allégorie de Genèse 3.15; avant que Jésus n'écrase la tête du serpent par sa résurrection, celui-ci le blessa au talon.

Les deux alliances

Hébreux 8

Une des grandes erreurs commises par certains enseignants et étudiants de la Bible est de ne pas établir une division bien distincte entre les deux alliances de Dieu. Cette erreur a conduit un grand nombre d'entre eux à échouer dans leur compréhension du culte que l'Éternel veut qu'on lui rende aujourd'hui. Le sectarisme qui existe de nos jours est dû en grande partie à ce manque de discernement.

Dans cette leçon, étudions la relation qui existe entre les deux alliances que Dieu a conclues avec les hommes :

1. Le but et l'accomplissement de la première alliance.
2. L'établissement de la seconde alliance.

Voyons la définition du mot « alliance » : un accord entre deux ou plusieurs partis.

L'ancienne alliance fut un accord entre Dieu et une nation (Israël) ; la nouvelle alliance est un accord entre Dieu et chaque individu qui l'accepte. Dans les deux cas, des bénédictions sont promises et des devoirs sont imposés.

Une alliance peut être inconditionnelle, telle l'alliance entre Dieu et Abraham (Gen. 15,17,18), ou conditionnelle, telle l'alliance entre Dieu et Israël (Ex. 19,5,6).

I. L'ancienne alliance.

1. Cette alliance fut conclue au mont Sinaï entre Dieu et les enfants d'Israël quand ces derniers sortirent du pays d'Égypte (Ex. 19.1-6; 24.1-8).
2. Ce fut une loi nationale, puisqu'elle ne fut donnée qu'à Israël pour le gouverner comme nation (Ex. 20.1,2; 31.12-17; 34.27,28; Deut. 5.1-6). Elle ne s'adressa pas à d'autres peuples.
3. Non seulement la loi fut-elle donnée à un peuple en particulier, mais elle fut conclue pour une durée définie, « jusqu'à ce que vînt la postérité » (Gal. 3.19), et cette postérité est le Christ (verset 16).
4. Les écrits du Nouveau Testament emploient souvent le terme, la loi, pour se référer à n'importe quelle partie de l'Ancien Testament : la Genèse (Gal. 4.21,22 – Gen. 16.15), l'Exode (Rom. 7.7 – Ex. 20.17), Lévitique et Deutéronome (Matt. 22.35-39 – Lévit. 19.18; Deut. 6.5), Nombres (Matt. 12.5 – Nomb. 28.9,10), Psaumes (Jean 10.34 – Ps. 82.6), les prophètes (1 Cor. 14.21 – Ésa. 28.11).
5. La Bible nous montre que la Loi fut accomplie et atteignit pleinement son but à la croix, à laquelle elle fut clouée quand Jésus fut crucifié (Col. 2.14). Ainsi, aucune partie de cette loi ne reste en vigueur aujourd'hui en tant qu'alliance qui régisse le peuple de Dieu.

II. Les « dix commandements » et l'alliance.

1. Ceux qui observent le « sabbat » aujourd'hui font une distinction entre « préceptes moraux » et « préceptes cérémoniels » ; or, Dieu ne fait pas une telle distinction. Ils prétendent aussi que les dix commandements (le décalogue) ne font pas partie de ce qui est abrogé par l'introduction de la nouvelle alliance.
2. Mais le Seigneur parle des « dix commandements » comme étant l'alliance elle-même (Ex. 34.27,28; Deut. 4.13; 9.9-11; 1 Ro. 8.9,21).
3. C'est pourquoi, si nous démontrons que l'ancienne alliance est annulée, Dieu en ayant institué une nouvelle, nous devons aussi reconnaître que les dix commandements ne constituent pas la loi de Dieu pour les chrétiens, comme ce fut le cas pour Israël.

III. La fin de l'ancienne alliance.

1. Déjà au temps de l'ancienne alliance, Dieu déclarait qu'il en ferait une nouvelle (Jérémie 31.31-34). Elle serait nouvelle en ce que l'esprit et les principes en seraient différents ; car, dit Dieu, *« je mettrai ma loi au-dedans d'eux, [...] je l'écrirai dans leur cœur, [...] tous me connaîtront, [...] je ne me souviendrai plus de leurs péchés »*.
2. Jésus est venu pour accomplir la première alliance (Matt. 5.17,18), ce qu'il déclare avoir fait (Jean 19.28-30).
3. Le Saint-Esprit déclare à son tour que la première alliance est accomplie et anéantie (Éph. 2.14-16; Col. 2.14-16), que la nouvelle loi est entrée en vigueur (Héb. 8.6; 9.16; 10.10; Matt. 26.28; Héb. 13.20), et qu'ainsi il n'est plus question de se soumettre à cette loi qui a été abolie. De plus, la seconde alliance ne pouvait être établie qu'avec l'abolition de la première alliance (Héb. 7.12; 8.7,13).
4. L'apôtre Paul déclare que nous ne sommes plus sous l'ancienne loi (Rom. 6.14). Nous sommes « déchargés de la loi » (Rom. 7.6). La loi dont nous sommes dégagés est celle qui comportait les dix commandements (Rom. 7.7).
5. Ce n'est pas seulement la soi-disant loi cérémonielle qui fut accomplie en Christ. La partie de la loi qui fut gravée sur les pierres, c'est-à-dire le décalogue, était passagère aussi (2 Cor. 3.6-17).

IV. La nouvelle alliance – l'Évangile de Christ.

1. Tout pouvoir est maintenant donné à Jésus-Christ, tout lui appartient et aucune autre autorité ne peut prévaloir pendant cette ère (Matt. 28.18-20).
2. La nouvelle alliance s'étend sur toutes les nations. Elle n'est pas uniquement pour le peuple d'Israël (Marc 16.15,16; Luc 24.46-49).
3. La nouvelle alliance est l'accomplissement de la promesse que Dieu avait faite à Abraham (Gal. 3.6-29). En Christ, tous sont devenus de nouvelles créatures (2 Cor. 5.17).

Conclusion

C'est par la nouvelle alliance (le Nouveau Testament) que le pécheur trouve son chemin vers Dieu, et c'est en elle que l'Éternel lui accorde son pardon et le moyen d'accéder à la vie éternelle. C'est aussi en elle que s'accomplit la promesse scellée par le sang de son propre Fils.

La nouvelle alliance et la grande commission

La nouvelle alliance est l'alliance dans le sang de Jésus-Christ (Matt. 26.28; Hébr. 13.20); c'est l'alliance de l'Évangile de Christ (Marc 16.13-16; Hébr. 10.9,10).

Le mot «évangile» signifie «bonne nouvelle» ou «heureuse nouvelle». Il y eut deux commissions données par Jésus : une pendant son ministère public et l'autre après sa résurrection. Chacune porte son thème spécial de bonnes nouvelles, ou son évangile. Pour les Juifs, c'était une bonne nouvelle que le royaume des cieux était proche. Aux Gentils, ou païens, ainsi qu'aux Juifs, après sa résurrection, c'était une bonne nouvelle que Christ est mort pour les péchés et qu'il est ressuscité afin de régner dans le royaume.

Dans cette leçon, faisons une étude des deux commissions et des «l'évangile» de chacune :

I. La première commission et son évangile.

1. **Jean-Baptiste** vint pour prêcher que le royaume était proche (Matt. 3.1,2). Il fut un précurseur de Jésus (Mal. 3.1; 4.4-6) en lui rendant témoignage (Luc 1.16,17; Jean 1.6,7; Luc 3.3-6).
2. **Jésus**, après que Jean fut livré, prêcha aussi que le royaume était proche (Marc 1.14,15; Matt. 4.17,23).
3. **Les douze**. Plus tard, au cours de son ministère, Jésus choisit les douze apôtres, et il les envoya seulement aux Juifs avec le même message : «*Le royaume est proche*» (Matt. 10.5-7; Luc 9.1-6). (Afin de distinguer cette commission de celle donnée après la résurrection, la première est souvent appelée «la commission limitée».)
4. **Les soixante-dix**. Après ceci, le Christ choisit et envoya soixante-dix autres disciples avec le même message, mais toujours à la maison d'Israël (Luc 10.1-9).

En résumé, cette commission limitée fut donnée aux disciples par le Christ, pendant son ministère terrestre. En les envoyant à la maison d'Israël avec le message du prochain établissement du royaume, il demandait aux enfants d'Israël de se repentir pour s'y préparer.

II. La grande commission et son Évangile.

1. Lorsque Dieu fit la promesse à Abraham, il parla de toutes les nations. Or, la première commission ne concernait qu'Israël seul, tandis que dans la grande commission, Jésus, après sa résurrection, fidèle à la promesse, ordonna de prêcher à toutes les familles de la terre.
2. Matthieu 28.18 à 20 :

- a. «*Tout pouvoir m'a été donné, dans les cieux et sur la terre.*»
 - b. «*Allez enseigner toutes les nations*» (tous seront enseignés – Jér. 31.33,34; Jean 6.44,45; Rom. 10.17).
 - c. «*Les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit*» (voilà ce qu'ils devaient faire et ce qu'ils ont fait).
 - d. «*Enseignez-leur à observer tout ce que je vous ai prescrit*» (l'enseignement suit le baptême et l'on ne doit enseigner que ce que le Christ, et plus tard ses apôtres, ont enseigné).
3. Marc 16.15 et 16 :
- a. «*Prêchez l'évangile*» (la bonne nouvelle annoncée n'est plus que le royaume est proche, mais que Christ est mort pour nos péchés, a été enseveli et est ressuscité – 1 Cor. 15.1-4).
 - b. «*À toute la création*» (toutes les nations sont comprises, en accomplissement de Genèse 12.3 et 22.18).
 - c. «*Celui qui croira et sera baptisé*» (croire ce qui est prêché, c'est-à-dire l'Évangile – Rom. 10.17. Le baptême, un ensevelissement et une résurrection – Rom. 6.3-5; Col. 2.12).
 - d. «*Sera sauvé*» (équivalent à la rémission des péchés – Luc 24.47).
4. Luc 24.44 à 49 :
- a. Christ accomplit la promesse de la loi et des prophètes et réalise l'espérance qu'ils donnaient.
 - b. Sa souffrance (sa mort) et sa résurrection pour les péchés constituent l'Évangile.
 - c. La repentance et la rémission des péchés sont prêchées au nom du Christ, c'est-à-dire par son autorité.
 - d. Jérusalem, le lieu où on devait commencer (Ésa. 2.2,3).
 - e. La puissance. Le Saint-Esprit n'est venu qu'au moment où le pouvoir fut donné à Christ (Act. 1.6-8).

En résumé : La commission est de prêcher ou enseigner l'Évangile, c'est-à-dire la mort, l'ensevelissement et la résurrection de Jésus, à toutes les nations, à commencer par Jérusalem, quand la puissance serait venue; la croyance, la repentance et le baptême, au nom de Jésus-Christ, donnent la rémission des péchés, ou le salut.

5. Nous voyons que, dans les Actes, la tâche de cette commission a été accomplie dans chaque détail : à commencer par la venue de la puissance du Saint-Esprit au chapitre 2, l'Évangile fut prêché (la mort, l'ensevelissement et la résurrection de Jésus). Toutes les nations furent évangélisées. La foi, la repentance et le baptême pour la rémission des péchés furent commandés.

III. Le larron sur la croix : est-il une exception à la grande commission?

1. Bien souvent on cite l'exemple du brigand sur la croix en Luc 23,39-43 pour prouver que la foi seule suffit pour le salut. On raisonne que, si le brigand a été sauvé sans le baptême, pourquoi ne le serions-nous pas aussi aujourd'hui?
2. Mais, par la même logique, pourquoi ne pas rappeler le cas d'Abraham, de Jacob ou de Moïse? Parce que, dira-t-on, ils vécurent et moururent sous une autre loi, l'ancienne alliance. Mais, le brigand mourut aussi sous l'ancienne alliance (l'Ancien Testament) pour la raison irréfutable que la nouvelle alliance n'entra en vigueur qu'à la mort de celui qui l'a conclue (Héb. 9.15-17).
3. Pendant sa vie sur la terre, Jésus exerçait le pouvoir de pardonner les péchés comme il le voulait (Matt. 9.1-8). Nous sommes maintenant sous l'alliance de son sang, et il faut que nous obéissions aux conditions stipulées dans son testament (Matt. 26.28; Act. 2.38,39).

Le baptême

La Bible enseigne que l'homme est justifié par la grâce de Dieu (Rom. 3,24) et par la foi de l'homme (Rom. 5,1,2). Il est racheté par le sang de Christ (Rom. 3,9) qui fut versé dans sa mort (Matt. 26,28). Nous entrons en contact avec ce sang par le baptême en sa mort (Rom. 6,3,4). C'est le sang de Christ qui purifie de tout péché (1 Jean 1,7). Nous voyons ainsi que la foi, la repentance et le baptême sont les conditions du salut et non pas les moyens ; ces trois actes n'ont pas de pouvoir en eux-mêmes sans la grâce de Dieu, mais il faut les accomplir pour avoir le salut.

Le salut vient de Dieu ; c'est pourquoi Dieu seul a le droit de stipuler les conditions du pardon. La foi en Dieu nous oblige de croire à chaque déclaration de sa Parole : qu'il en soit ainsi en ce qui concerne le baptême. Abordons donc l'étude du baptême comme si nous n'en avions aucune notion, et avançons pas à pas pour voir tout ce que la Bible enseigne à ce sujet.

I. Les différents passages dans la Bible au sujet du baptême.

1. Les Écritures avant la mort et la résurrection de Jésus :
 - a. Matthieu 3; Marc 1.4,5,8,9; Luc 3,3,16,21. Ceux qui recevaient le baptême dans le Jourdain confessaient leurs péchés. Jésus fut baptisé : il sortit de l'eau, le Saint-Esprit descendit et le Père témoigna du Fils.
 - b. Matthieu 20,22; Marc 10,38,39; Luc 12,50. Dans ces différents passages, nous voyons que le Christ reçut aussi un « baptême » de souffrance. Le mot est clairement employé de façon figurée.
 - c. Matthieu 21,25; Marc 11,30; Luc 20,4. Le baptême de Jean : d'où vint-il? De Dieu ou des hommes?
 - d. Luc 7,29,30. En refusant le baptême de Jean, les pharisiens rendirent nul à leur égard le dessein de Dieu. (Le dessein de qui veut-on rendre nul aujourd'hui?)
 - e. Jean 1,26-33. Ce fut lors de son baptême par Jean que Jésus fut manifesté comme étant le Christ.
 - f. Jean 3,22,23. « *Beaucoup d'eau.* » (Que « mode de baptême » exige beaucoup d'eau?)
 - g. Jean 4,1,2. Jésus baptisait aussi ; toutefois, ce n'était pas Jésus lui-même, mais ses disciples qui administraient le baptême.
2. Le baptême après la mort et la résurrection de Jésus :
 - a. Matthieu 28,18-20. L'enseignement précède et doit aussi suivre le baptême. Les noms des trois personnes de la divinité sont associés dans le baptême (voir aussi Matt. 3,13-17).

- b. Marc 16.15,16. La croyance précède le baptême, et le salut vient ensuite. Toute la création est comprise dans cet ordre.
- c. Actes 1.3-5. Le Saint-Esprit n'était pas donné dans le baptême de Jean. Les apôtres reçurent l'Esprit à la Pentecôte.
- d. Actes 2.38-41. La repentance précède le baptême ; le pardon des péchés et le don du Saint-Esprit le suivent. Le baptême biblique se fait « *au nom de Jésus-Christ* », selon son commandement.
- e. Actes 8.12,13,16,36-40. Philippe en Samarie et avec l'eunuque éthiopien. « *Hommes et femmes* » (et non les enfants) furent baptisés. « *Si tu crois de tout ton cœur.* » « *Ils descendirent tous deux dans l'eau.* »
- f. Étudions bien ces conversions, en notant les détails qui sont donnés dans chaque cas.
 - 1) Actes 9.18 – Saul de Tarse.
 - 2) Actes 10.47,48 – Corneille et sa maison.
 - 3) Actes 16.15. – Lydie et sa maison.
 - 4) Actes 16.29-34 – Le geôlier de Philippes et sa famille.
 - 5) Actes 18.8 – Les Corinthiens.
 - 6) Actes 18.25 – Apollos.
 - 7) Actes 19.1-7 – Les Éphésiens.
 - 8) Actes 22.16 – Saul de Tarse.
- g. Romains 6.1-7. L'acte du baptême : un ensevelissement et une résurrection. (Voici donc ce qui explique les détails suivants : « *beaucoup d'eau* », « *descendirent tous deux dans l'eau* » et « *sortirent de l'eau* ».)
- h. 1 Corinthiens 1.13-17. Les Corinthiens avaient-ils été baptisés? (Voir Act. 18.8.) Paul, comme Jésus, n'administrait pas toujours lui-même le baptême (Jean 3.22; 4.1,2).
- i. 1 Corinthiens 10.1-3. Tous les Israélites furent baptisés « *en Moïse dans la nuée et dans la mer* ».
- j. 1 Corinthiens 12.13. On est baptisé pour former « *un seul corps* », l'Église (Éph. 1.22,23; Col. 1.18).
- k. 1 Corinthiens 15.29. « *Ceux qui se font baptiser pour les morts.* » Ni Paul ni les chrétiens à Corinthe ne participaient à la pratique, mais elle sous-entend la réalité de la résurrection des morts, le sujet du chapitre.
- l. Galates 3.26,27. « *Vous tous qui avez été baptisés en Christ.* » Où est le salut? (2 Tim. 2.10; 1 Jean 5.11,12.) En Christ. Comment entre-t-on en lui? Par le baptême.
- m. Éphésiens 4.5. « *Un seul baptême.* » Quel baptême est le seul baptême?

- n. Colossiens 2.12. Un ensevelissement, une résurrection. La foi est en Dieu, mais pas en l'eau du baptême.
- o. Hébreux 6.2. «*Des baptêmes*» (ou des purifications). Il s'agit probablement des baptêmes de Jean-Baptiste, de Jésus, du Saint-Esprit, de feu, de souffrance, etc., ou des purifications rituelles des Juifs, à distinguer du baptême chrétien.
- p. 1 Pierre 3.21. «*Le baptême nous sauve.*»

II. Les sujets, le but et l'acte du baptême.

1. **Qui?** Celui qui a été enseigné (Matt. 28.19). Les croyants (Marc 16.16). Ceux qui se repentent (Act. 2.38). Ceux qui ne sont pas enfants : «*hommes et femmes*» (Act. 8.12).
2. **Dans quel but?** Pour être sauvé (Marc 16.16; 1 Pi. 3.21). Pour obtenir le pardon des péchés (Act. 2.38; 22.16). Pour entrer en Christ (Gal. 3.27; Rom. 6.3,4). Pour être ajouté au seul corps, dont Christ est le Sauveur (1 Cor. 12.13; Éph. 5.23).
3. **Comment?** Par un ensevelissement et une résurrection (Rom. 6.3-5; Col. 2.12). Le corps lavé (Héb. 10.22).

Conclusion

Ces passages lèvent tout doute concernant la volonté de Dieu au sujet du baptême. Ils nous donnent tout ce que nous avons besoin de savoir à cet égard. En étant dirigés par ces Écritures, nous acceptons le «dessein de Dieu», notre Père.

Le Saint-Esprit

Les Écritures enseignent que la Divinité se compose de trois personnes. Dans l'Ancienne Alliance, elles sont connues sous les noms de : Dieu, Parole de Dieu et Esprit de Dieu. Dans le Nouveau Testament, ces trois divines personnes s'appellent le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Le fait qu'il y a trois personnes dans la Divinité est manifeste ; mais, malgré l'évidence abondante de la matière, on pose encore des questions à ce sujet, ce qui montre que beaucoup de gens en doutent encore.

Voici quelques passages qui parlent des trois personnes de la Divinité :

1. Jésus parle des trois personnes divines en disant « moi », « le Père », et « le Consolateur » (Jean 14.16,17; 15.26).
2. Les trois personnes de la Sainte Trinité furent présentes lors du baptême de Jésus (Matt. 3.16,17).
3. Le baptême de la nouvelle alliance est accompli au nom des trois personnes (Matt. 28.18,19).
4. La bénédiction à la fin de 2 Corinthiens cite les trois personnes de la Divinité (2 Cor. 13.13).

I. La personnalité et la divinité du Saint-Esprit.

1. Les œuvres du Saint-Esprit témoignent d'une personnalité.
 - a. Il parle (1 Tim. 4.1; Act. 8.29; 10.19).
 - b. Il rend témoignage (Jean 15.26).
 - c. Il enseigne et rappelle (Jean 14.26).
 - d. Il conduit (Jean 16.12,13).
 - e. Il sonde (1 Cor. 2.10).
2. Il possède les facultés d'une personne.
 - a. La pensée (Rom. 8.27).
 - b. La connaissance (1 Cor. 2.11).
 - c. L'amour (Rom. 15.30).
 - d. La volonté (1 Cor. 12.11).

Ce sont là différents traits de personnalité ; ils caractérisent quelqu'un qui possède de l'intelligence.

3. Il souffre du mépris et des injures comme une personne.
 - a. Il peut être attristé ou vexé (Éph. 4.30; Ésa. 63.10).
 - b. Il peut être outragé (Héb. 10.29).
 - c. On peut s'opposer au Saint-Esprit (Act. 7.51).
 - d. On peut mentir au Saint-Esprit (Act. 5.3).

Une simple influence ou un principe ne peut avoir tous ces divers aspects ou subir ces différentes variations. Seule, une personne peut avoir tout cela.

4. Il possède les traits de la divinité : il est :
 - a. Éternel (Héb. 9.14).
 - b. Omniscient (1 Cor. 2.10,11).
 - c. Omniprésent (Ps. 139.7-10).
5. Les œuvres du Saint-Esprit indiquent sa divinité.
 - a. L'œuvre de la création (Gen. 1.2; Job 33.4).
 - b. L'œuvre de la régénération et de la résurrection (Jean 3.5; Rom. 8.11).
 - c. L'œuvre miraculeuse (Matt. 12.28; 1 Cor. 12.4-11).

II. L'Esprit et Jésus.

1. Jésus fut conçu par le Saint-Esprit (Matt. 1.18; Luc 1.35).
2. Il fut oint par le Saint-Esprit (Matt. 3.16,17; Act. 10.38; Marc 1.9-11; Luc 3.21,22). Les prophètes l'avaient prophétisé (Matt. 12.18-21; Ésa. 42.1-4; Luc 4.18-21; Ésa. 61.1,2).
3. Jésus fut « emmené », « poussé », et « conduit » par le Saint-Esprit (Matt. 4.1; Marc 1.12; Luc 4.1).
4. Il fit ses miracles par la puissance du Saint-Esprit (Matt. 12.28; Luc 11.20).
5. Il s'offrit lui-même par l'Esprit (Héb. 9.14).
6. Il donna la grande commission aux apôtres par le Saint-Esprit (Act. 1.1,2).

C'est pourquoi Jean-Baptiste put dire au sujet de Jésus : « *C'est sans mesure que Dieu donne l'Esprit* » (Jean 3,34). Jésus reçut la plénitude du Saint-Esprit.

III. Le baptême du Saint-Esprit.

En étudiant la Bible, nous devons toujours tâcher de savoir : Qui parle ? À qui parle-t-il ? Il faut noter également le contexte de ce qui est dit. Suivons donc ces règles en étudiant le baptême du Saint-Esprit.

1. Le baptême du Saint-Esprit fut une promesse et non un commandement (Matt. 3.11; Luc 24.45; Actes 1.5). Les hommes sont bénis par les promesses de Dieu, mais ils ne peuvent pas obéir à une promesse, tandis qu'ils peuvent obéir à des commandements. Les alliances comportent généralement des commandements aussi bien que des promesses. Dieu promet des bénédictions qui dépendent de la foi de l'homme qui s'exprime dans l'obéissance à la volonté de Dieu (Matt. 7.21; Hébr. 5.8,9; Apoc. 22.14; Act. 2.38; 10.47,48).
2. Or, puisque le baptême du Saint-Esprit fut une promesse et que les hommes ne peuvent obéir à une promesse, le baptême du Saint-Esprit n'est pas une condition du salut.

3. Dans les propos de Jean-Baptiste, il est question non seulement d'un baptême du Saint-Esprit, mais aussi d'un baptême de feu. Ces paroles furent adressées à un groupe peu homogène. Certains d'entre eux recevraient «le baptême du Saint-Esprit», une bénédiction, tandis que d'autres, «la race de vipères», recevraient «le baptême de feu», un châtiment (Matt. 3.10-12).

IV. L'œuvre du Saint-Esprit à travers les apôtres.

1. Les déclarations de Jésus au sujet du Saint-Esprit qui se trouvent en Jean 14, 15 et 16, Luc 24.48,49 et Actes 1.1-5 s'adressaient seulement aux onze apôtres, après le départ de Judas-Iscaïot. Les promesses qu'il fit dans ces passages ne concernent pas directement tout le monde ou même tous les chrétiens.
2. Un «Consolateur» (plus littéralement, quelqu'un pour aider) fut donné spécialement aux apôtres pour remplacer la présence et la direction personnelles du Christ après son retour au ciel (Jean 14.16,17).
3. Jésus promit que le Saint-Esprit guiderait les apôtres dans toute la vérité (Jean 14.26; 16.12-14). Cet aspect de l'œuvre de l'Esprit fut entièrement accompli du vivant des apôtres (1 Cor. 2.12,13; Éph. 3.1-7; 2 Pi. 1.3,4; 2 Tim. 3.16,17).
4. Il annoncerait également des choses qui étaient à venir : l'apostasie (2 Th. 2), la seconde venue du Christ (1 Th. 4.13-5.10), la résurrection (1 Cor. 15), les luttes et le triomphe de l'Église (Apoc.).
5. Jésus dit que le Saint-Esprit convaincrat le monde «*en ce qui concerne le péché, la justice et le jugement*» (Jean 16.7-11). Nous voyons l'accomplissement de ces paroles à partir du jour de la Pentecôte, où trois mille Juifs furent convaincus de leur péché d'incrédulité, de la justice de Jésus que Dieu a ressuscité et exalté, et du jugement de Satan, dont les agissements pour combattre le dessein de Dieu n'aboutirent à rien. L'Esprit convainquit ces Juifs au moyen de la prédication des apôtres qu'il avait inspirée (Act. 2). Il continue ce travail jusqu'à ce jour par la Parole de Dieu.
6. Le Saint-Esprit devait témoigner au sujet de Jésus. Les apôtres, aussi, seraient des témoins. Le témoignage du Saint-Esprit et celui des apôtres seraient inséparables, car le Saint-Esprit parlerait par la bouche des apôtres, et les apôtres rendraient leur témoignage avec l'aide de l'Esprit (Jean 15.26,27; Luc 24.44-49; Act. 1.8). Seuls ceux qui avaient vu et entendu Jésus pouvaient être de vrais témoins (1 Cor. 9.1; Gal. 1.11,12). Les miracles accomplis par le pouvoir du Saint-Esprit appuyaient le témoignage des apôtres (Marc 16.17-20; Hébr. 2.3,4).

V. Le Saint-Esprit et les autres chrétiens.

1. Les «dons du Saint-Esprit» étaient des pouvoirs miraculeux accordés à certains chrétiens qui reçurent l'imposition des mains des apôtres (1 Cor. 12.4-11; Act. 8.14-24; 19.1-7; 2 Tim. 1.6; Rom. 1.11).

- a. **Leur but** : Ces dons servaient non seulement à confirmer la Parole de Dieu (Marc 16.20; Act. 14.3), mais aussi à édifier l'Église (1 Cor. 14.1-4,12,26).
 - b. **Leur durée** : Ces dons étaient temporaires. Ils étaient destinés à disparaître lorsque la révélation de la Parole serait achevée (1 Cor. 13.8-13). Vu le fait que ces pouvoirs miraculeux étaient donnés au moyen de l'imposition des mains des apôtres, et que les apôtres ne sont plus parmi nous, les dons miraculeux de l'Esprit ne sont plus disponibles, ayant clairement déjà servi leur but.
2. Le « don du Saint-Esprit ». Noter qu'il s'agit ici du don, au singulier, qui est promis à tous ceux qui se repentent et qui se font baptiser pour la rémission de leurs péchés (Act. 2.38). Donc, tous ceux qui obéissent à ces commandements reçoivent le don du Saint-Esprit (Act. 5.32). Il ne s'agit pas des dons miraculeux, car ceux-ci ne furent pas promis à tous les enfants de Dieu. Le « don du Saint-Esprit » s'accorde à tous les chrétiens.
- a. La Bible déclare que l'Esprit habite dans le chrétien (Rom. 8.9-11; 1 Cor. 3.16,17; 6.15-20; Gal. 4.6,7; Éph. 2.21,22).
 - b. L'Esprit se manifeste dans la vie des enfants de Dieu par ses fruits (Gal. 5.22),

En résumé :

L'Esprit est une des trois personnes de la Sainte Trinité. Christ possédait l'Esprit « sans mesure », tandis que les apôtres recevaient des dons miraculeux de l'Esprit avec la possibilité de transmettre ces dons à d'autres personnes. Ceux à qui les apôtres imposaient les mains recevaient des pouvoirs miraculeux, mais ne pouvaient pas les transmettre à autrui. Ces dons servaient à révéler la vérité et à confirmer la Parole ainsi reçue. « Le don » de l'Esprit est la mesure de l'Esprit qui est reçue par tous ceux qui obéissent à l'Évangile. Au moment où Christ retourna auprès du Père, personne ne comprenait réellement la rédemption qu'il avait accomplie par sa mort sur la croix, mais l'Esprit vint et révéla le dessein éternel de Dieu et ce que les hommes doivent faire pour bénéficier du salut. Aujourd'hui il convertit les hommes, les dirige et les conduit par la Parole de vérité. Son œuvre, comme celle de Christ, continuera jusqu'à la fin du monde.

LEÇON 8

L'Église

Il existe aujourd'hui beaucoup de confusion et de fausses idées concernant l'Église que Jésus a établie. Cette situation est la faute des hommes et non pas de la Bible. La mauvaise compréhension à l'égard de l'Église existe parce que les hommes n'ont pas étudié en profondeur l'enseignement que la Bible fournit à ce sujet et parce qu'ils ne se conforment pas à cet enseignement.

Il n'est pas possible d'étudier dans cette leçon tous les points concernant l'Église. Nous proposons d'étudier simplement ce qu'est l'Église et les conditions divines qui sont requises pour devenir membre de l'Église du Nouveau Testament.

I. Le mot « Église ».

1. Le mot « Église » est dérivé du mot grec *ekklésia*, qui veut dire littéralement « appelés hors de... ». Ce fut un terme employé par les Grecs pour parler d'une assemblée quelconque (Act. 19,32,39,41).
 2. C'est une désignation qui convient au peuple de Dieu parce qu'il est appelé hors des ténèbres vers l'admirable lumière de Dieu (1 Pi. 2.9,10; Act. 26.18; Col. 1.12,13).
 3. Le mot est employé au sens général pour désigner tous ceux dans le monde entier qui sont sauvés (Matt. 16.18; Éph. 1.22; 5.25; Col. 1.18; etc.).
 4. Il est aussi employé pour désigner une assemblée de chrétiens se réunissant dans une certaine localité (Act. 8.1; 1 Cor 1.2).
- Cette assemblée peut se trouver même dans une maison privée (Rom. 16.3-5; Col. 4.15; Phm. 2).
5. Tous ceux qui sont « appelés hors » du monde et qui appartiennent à Christ constituent « *un seul corps* » (Éph. 4.4; 1 Cor. 12.12,13), qui est l'Église (Éph. 1.22,23; Col. 1.18).

Il y a donc « un seul corps », « une seule Église », « mon Église » (Matt. 16.18).

II. L'Église est le royaume de Dieu et de Christ.

1. Christ a dit qu'il disposait en faveur des apôtres du royaume, comme le Père en avait disposé en sa faveur (Luc 22.29).
 - a. Le thème principal de la prédication de Jean-Baptiste (Matt 3.1,2), de Jésus (Matt. 4.17), des douze (Matt. 10.5-10) et des soixante-dix (Luc 10.9) était que « *le royaume est proche* ».
 - b. Jésus prédit aussi que le royaume viendrait avant la mort de quelques-uns qui étaient à ce moment vivants (Marc 9.1).
 - c. Ce royaume est maintenant établi (Héb. 12.28; 1 Th. 2.12; Col. 1.13; 1 Cor. 15.24).

2. Le royaume de Dieu et le royaume de Christ sont le même royaume.
 - a. Matthieu est le seul des évangélistes qui emploie le terme «royaume des cieux»; les autres emploient le terme «royaume de Dieu» (Matt. 4.17; Marc 1.14,15; Matt. 13.11; Marc 4.11, etc.).
 - b. Paul parle du royaume comme étant «*le royaume de Christ et de Dieu*» (Éph. 5.5).
3. L'Église et le royaume sont la même institution.
 - a. Tout comme le gouvernement est appelé le royaume, les gens qui sont «appelés hors» du monde forment l'Église.
 - b. Jésus dit : «*Je bâtirai mon Église [...] je te donnerai les clefs du royaume*» (Matt. 16.18,19; voir aussi le second chapitre des Actes).
 - c. «*Pour paître l'Église du Seigneur qu'il s'est acquise par son propre sang*» (Act. 20.28). «*Tu as racheté par ton sang des hommes [...] tu as fait d'eux un royaume*» (Apoc. 5.9,10). Notons : Paul dit que l'Église fut acquise par le sang de Jésus, et Jean dit que le **royaume** est composé de ceux qui ont été rachetés par le sang de Christ.

III. L'Église est le corps des sauvés.

1. Christ est le Sauveur de l'Église, le corps, et il s'est livré lui-même pour elle (Éph. 5.22,23,25).
2. Christ se l'est acquise par son propre sang (Act. 20.28).
3. L'Église est le corps de ceux qui ont été réconciliés (Éph. 2.16).
4. Elle est le corps de ceux qui sont sanctifiés (1 Cor. 1.2; Hébr. 12.14).
5. Elle est la maison de Dieu, la famille de Dieu (1 Tim. 3.15; Éph. 2.19). La maison de Noé était la famille de Noé (Hébr. 11.7). La maison du geôlier était sa famille (Act. 16.32-34). De même, l'Église, la maison de Dieu, est sa famille.

IV. Les conditions requises pour devenir membre de cette famille.

1. Il faut premièrement écouter la Parole de Dieu pour connaître sa volonté envers nous. Il faut entendre cette Parole et la comprendre, et la mettre dans son cœur (Jean 6.44,45; Matt. 13.15; 17.5; Act. 15.17).
2. Ayant entendu et compris cette Parole, il faut croire; c'est-à-dire avoir foi en un seul Dieu et en Christ, croire que Jésus est le Fils de Dieu, qu'il est mort pour nos péchés et qu'il est ressuscité (Jean 8.24; Hébr. 11.6; Act. 16.31; Rom. 5.1). Mais, cette foi doit s'exprimer par l'obéissance (Gal. 5.6; Jac. 2.24).
3. La Parole de Dieu nous montre notre condition perdue devant Dieu, ainsi que son attitude envers le péché (Luc 24.47; Act. 2.38; 17.30,31; 26.20). Elle nous conduit donc à la repentance.
4. Il faut confesser publiquement le Christ comme étant le Fils de Dieu et notre Seigneur (Matt. 10.32,33; Phil. 2.9-11; Rom. 10.10; 1 Tim. 6.12; Act. 8.37).

5. Il faut être baptisé (Marc 16.16; Act. 2.38; Gal. 3.26,27; 1 Pierre 3.21). Ce baptême est un ensevelissement et une résurrection (Rom. 6.3-5; Col. 2.12; Hébr. 10.22).
6. Ceux qui sont ainsi sauvés sont ajoutés à l'Église par le Seigneur (Act. 2.41,47; 5.14; 11.24).
7. Ces personnes sauvées forment un corps, et elles doivent annoncer les vertus de Christ (1 Pierre 2.9); ils doivent suivre ses traces (1 Pierre 2.21-24); elles doivent être zélées pour les bonnes œuvres (Tite 3.14; Éph. 2.10).

V. Les différents termes par lesquels l'Église est désignée.

1. « Mon Église », dit Jésus. Donc, elle porte bien, comme nous le voyons, le nom du Christ (Matt. 16.18).
2. « L'Église de Dieu » (1 Cor. 1.2; 2 Cor. 1.1). Elle est l'Église de Dieu, car elle se compose de ses fils et de ses filles (2 Cor. 6.18).
3. « Le corps du Christ » est composé des membres qui lui appartiennent (1 Cor. 12.13,26,27).
4. En se référant collectivement à plusieurs assemblées locales, Paul les appelle « des Églises de Christ », comme on peut le constater en Romains 16.16. Cette épître aux Romains ayant été écrite de Corinthe, ou de Cenchrées, qui se trouve dans les environs de Corinthe, la désignation « Églises du Christ » comprendrait, parmi d'autres, l'Église à Corinthe. Mais Paul, lorsqu'il écrivait à cette Église de Corinthe, adressa sa lettre à « l'Église de Dieu ». Donc, on en déduit que « l'Église de Christ » est « l'Église de Dieu », et que l'Église de Dieu à Corinthe était une des « Églises de Christ ».
5. Les membres de l'Église furent appelés « chrétiens » au temps des apôtres (Act. 11.26; 26.28; 1 Pierre 4.16). Cette désignation montre leur relation avec Christ et avec Dieu.
6. Nous pouvons donc déduire de cette étude que tous les termes qui désignent l'Église ou les membres de cette Église montrent une relation étroite entre Dieu, Christ et les hommes sauvés. Un nom qui ne démontre ou ne désigne pas cette relation ne peut être celui des Écritures.

Conclusion

L'Église de Dieu est la famille de Dieu et le royaume de Dieu. Elle est l'Église de Christ, son corps, et tous les membres de ce corps sont appelés chrétiens. Ayons du respect, donc, pour ce plan divin.

L'adoration

« Deux mots grecs se réfèrent à l'idée de l'adoration :

1. **Proskuneo**, qui veut dire littéralement « rendre obéissance, faire révérence ». Ce mot est composé de « pros » (vers) et de « kuneo » (baiser). C'est le mot qui est le plus souvent traduit par « adorer ».
2. **Latreuo**, qui veut dire « servir, rendre un culte ou hommage ». Ce mot est traduit en français par « rendre un culte » (Phil. 3,3; Act. 7,42).

La vraie adoration n'est pas seulement une louange à Dieu; elle est aussi une reconnaissance de sa nature, de son caractère, de son autorité et de ce qu'il fait dans le monde; et tout cela par une louange du cœur ou par des actes accomplis en reconnaissance de sa divinité.

Dans cette étude, nous voulons examiner ce qui constitue une « fausse adoration », ainsi que la nature et l'objet de la « vraie adoration ».

I. Quelle est la fausse adoration?

1. Une adoration vaine (Matt. 15,8,9). C'est une adoration vide, privée de sens, de signification, de valeur.
2. Une adoration volontaire (Col. 2,20-23). C'est un culte ou une adoration volontairement adoptés, sans aucune exigence divine. L'adorateur accomplit des actes qu'il a choisis, mais que Dieu n'a pas ordonnés.
3. Une adoration dans l'ignorance (Act. 17,23). C'est une adoration sans compréhension de la part de l'adorateur ou de la volonté de celui que l'on adore.
4. Par ces passages, et bien d'autres, nous pouvons constater que Dieu n'accepte pas ces formes de fausse adoration. C'est pourquoi il est nécessaire, indispensable même, que nous apprenions ce qu'est la vraie adoration, celle que Dieu nous demande dans sa Parole écrite.

II. La vraie adoration (Jean 4,23,24).

1. L'objet de la vraie adoration, c'est Dieu. « Les vrais adorateurs adoreront le Père » (Matt. 4,10; Apoc. 22,8,9).
 - a. La nature et la personnalité de Dieu sont déclarées par l'apôtre Paul (Act. 17,22-31).
 - b. Faute de reconnaître le vrai caractère du Dieu vivant et de rendre hommage à ce Dieu, les gens se plongeaient dans l'idolâtrie et cela les dégradait moralement (Rom. 1,18-25).
2. Les qualités d'une vraie adoration. Elle doit se faire « en esprit ». Étant donné que l'homme a été créé à l'image de Dieu, qui est Esprit, il faut que celui qui adore Dieu l'adore en esprit.

- a. L'adoration spirituelle doit découler d'une relation spirituelle avec Dieu (1 Pi. 2.9,10; Héb. 13.15,16).
 - b. La race et la langue n'ont aucune importance, car en Jésus-Christ, il n'y a ni Juif ni Grec (Gal. 3.28). La circoncision est celle du cœur (Rom. 2.28,29; Phil. 3.3).
3. La règle pour la vraie adoration. Elle doit se faire «en vérité».
- a. La Parole de Dieu est la vérité (Jean 17.17). Toute adoration, pour être acceptée par Dieu, doit suivre cette règle (Col. 3.17).
 - b. Sous la première alliance, toutes choses qui étaient employées dans le culte étaient purifiées et sanctifiées par le sang des animaux. Sous la nouvelle alliance, tout est purifié et sanctifié par le sang de Christ (Héb. 9.1,23).
4. Toute adoration doit être offerte selon l'enseignement du Nouveau Testament.
- a. Toute autorité est à Christ; donc, toute adoration et tout service doivent être offerts selon son enseignement (Matt. 28.18-20 – notez «tout pouvoir» au verset 18).
 - b. Les seuls actes d'adoration par lesquels nous rendons un culte à Dieu sous la nouvelle alliance sont les suivants : (voyez Act. 2.42; Éph. 5.19; etc.).
 - 1) Le repas du Seigneur (appelé aussi la sainte Cène ou la fraction du pain).
 - 2) La prière.
 - 3) La collecte.
 - 4) Le chant.
 - 5) La prédication et la lecture de la Parole; les exhortations.

III. Le lieu où les hommes doivent adorer Dieu.

- 1. Les Samaritains disaient : « Sur cette montagne » (Garizim); les Juifs disaient : « À Jérusalem » (Jean 4.20). Les hommes disent aujourd'hui : « Dans telle cathédrale ou dans tel lieu spécialement consacré ».
- 2. Jésus dit : « Ni sur cette montagne ni à Jérusalem » (Jean 4.21). Le lieu où l'on adore n'a aucune importance et ne joue aucun rôle dans l'adoration; c'est l'esprit avec lequel on adore qui importe.
- 3. L'Église primitive se réunissait tantôt « dans le temple » (Act. 2.46), dans des maisons ou « dans une chambre haute » (Actes 1.13). Il est très clair que le lieu n'avait aucune importance. Il y a des personnes aujourd'hui, malheureusement, qui croient qu'il est impossible d'adorer Dieu en dehors d'une « église ».

IV. L'état spirituel de l'adorateur lorsqu'il vient en présence de Dieu.

- 1.** Personne ne peut offrir une adoration qui soit agréable aux yeux de Dieu avant de s'être lavé par le sang de Christ (Héb. 9.22). On se purifie de ses péchés par l'obéissance à l'Évangile en étant baptisé.
- 2.** L'adorateur doit se présenter devant l'Éternel avec une profonde humilité, avec un grand respect et avec crainte (Héb. 12.28,29).
- 3.** Son cœur doit déborder de reconnaissance et de joie (Ps. 118.24; Ps. 93 et 96; Héb. 13.15,16).

La collecte

En étudiant notre étroite relation avec Dieu et en nous faisant une idée de tout ce que nous possédons, nous pouvons facilement constater que nous sommes des économes. En réalité, nous ne possédons rien : tout ce que nous avons vient de Dieu, et nous l'avons seulement reçu pour un temps bien déterminé. Notre offrande à Dieu, le premier jour de la semaine, est donc une de nos obligations envers Dieu, en tant qu'économes.

La fonction d'un économe est d'administrer ou de déboursier ce qui appartient à un autre, et principalement pour le propre compte de ce dernier. L'économe est un dépositaire. Donc, les chrétiens servent d'économes de Dieu ; ils sont dépositaires de ses biens.

I. La propriété de Dieu est absolue et incontestable.

1. Les cieux et la terre, et tout ce qu'ils renferment, lui appartiennent (Gen. 14.19,20; Deut. 10.14; Ps. 24.1; Ps. 89.12). Toutes choses lui appartiennent parce qu'il les a créées (Gen. 1.1).
2. La terre promise lui appartenait, et les Israélites en étaient les administrateurs (Lév. 25.23). C'est pourquoi il y avait des années sabbatiques et le jubilé (Lév. 25).
3. Toutes les bêtes de la terre lui appartiennent (Ps. 50.10-12).
4. L'argent et l'or sont à lui (Ag. 2.8).
5. Toutes les âmes sont à lui parce qu'il les a créées, et par rédemption toutes les âmes chrétiennes lui appartiennent (1 Cor. 6.19,20).

II. Par conséquent, la vie tout entière est une administration.

1. Jésus accentue le principe de la propriété de Dieu et de l'administration de l'homme.
 - a. La parabole des talents (Matt. 25.14-30).
 - b. La parabole des mines (Luc 19.11-27).
 - c. La parabole de l'économe infidèle (Luc 16.1-13).
 - d. La parabole de l'homme riche (Luc 12.13-21).
2. Paul parle de son ministère comme d'une administration (1 Cor. 4.1,2; 9.16,17).
3. Pierre enseigne que nous devons être de bons dispensateurs des diverses grâces de Dieu (1 Pi. 4.10,11).
4. La collecte, ou offrande, devient, par conséquent, l'accomplissement d'une administration fidèle. Ce n'est pas seulement un « don » fait à l'occasion de la collecte, mais c'est une obligation d'économe, qui est responsable devant Dieu pour l'administration de ses biens.

III. Comment doit-on donner au Seigneur?

Nous allons prendre un exemple dans le Nouveau Testament et en extraire les principes (2 Cor. 8 et 9).

1. «*Une grâce*» (2 Cor. 8.1-5,7). Notez les expressions utilisées : «*au milieu des tribulations*», «*joie débordante*», «*volontairement*», «*au-delà de leurs moyens*», «*ils se sont donnés eux-mêmes*». Le Nouveau Testament n'exige pas la «*dîme*», mais il enseigne qu'il faut donner le **maximum**, avec joie, avec libéralité, sans contrainte, et non pas le **minimum**. Lorsque l'on donne, on doit être heureux de pouvoir le faire.
2. «*Prendre part à l'assistance destinée aux saints*» (verset 4).
3. «*Pour éprouver la sincérité de votre charité*» (versets 8 et 9).
4. L'offrande que l'on fait doit être donnée de bonne volonté et non pas sous contrainte (verset 12).
5. Des engagements préalables peuvent être faits, si cela est nécessaire, pour la bonne marche de l'Église (chap. 9.1-5).

IV. Quelques principes très importants dans le Nouveau Testament.

1. **Régulièrement** : «*Le premier jour de la semaine*» (1 Cor. 16.2).
2. **Individuellement** : «*Que chacun de vous.*» Personne n'en est exempté (Rom. 14.12; 1 Cor. 16.1,2).
3. **D'une manière systématique** : «*Mettre à part chez lui ce qu'il pourra [...] afin qu'on n'attende pas mon arrivée pour recueillir les dons*» (1 Cor. 16.2).
4. **Proportionnellement** : «*Selon sa prospérité.*» Il ne faut pas donner selon ce que donnent les autres, mais en tenant compte de sa propre administration (voir 2 Cor. 8.12-15).
5. **Libéralement** : «*Avec largesse*» (Rom. 12.8). Le don doit représenter un sacrifice. Notez l'exemple de la pauvre veuve (Marc 12.41-44). (Autres exemples : 2 Cor. 8.1-4; Hébr. 13.16.)
6. **Avec préméditation** : «*Comme il l'a résolu dans son cœur*» (2 Cor. 9.7). Il faut savoir établir un plan et non pas donner de façon désordonnée.
7. **Avec joie** : «*Dieu aime ceux qui donnent avec joie*» (2 Cor. 9.7; 8.12).

Conclusion

Nous avons tous besoin d'apprendre que l'offrande que nous faisons n'est pas faite pour les hommes, mais pour Dieu. Il nous faut aussi réaliser que nous sommes les économes de Dieu, que tout ce que nous avons, nous l'avons grâce à lui, c'est lui qui nous l'a donné. Nous devons prendre au sérieux l'administration de ses biens. Un jour, nous comparaitrons devant lui, et nous rendrons compte de notre administration (Luc 16.12). À ce moment-là, il sera nécessaire que l'économe soit trouvé fidèle s'il veut entrer dans la joie de son Maître (1 Cor. 4.1,2).

LEÇON 11

La prière

Il existe une tendance universelle à prier ; on la retrouve, en effet, chez toutes les races, à travers tous les siècles. La prière de Salomon, lors de la dédicace du temple, indique qu'il considérait comme allant de soi que l'étranger qui viendrait d'un pays lointain serait un homme pieux, ou plus précisément un homme habitué à prier (2 Chr. 6.32,33). Paul fit mention de cette même tendance universelle en Actes 17.22-29. Il y a toujours eu chez les hommes un instinct qui les a poussés à regarder vers quelque chose de plus haut, de plus grand, de plus puissant qu'eux-mêmes.

Dans cette brève leçon, nous voulons examiner trois points bien déterminés, qui sont les suivants :

1. Qu'est-ce que la prière?
2. De qui Dieu entend-il la prière?
3. Que pouvons-nous demander dans nos prières?

I. Qu'est-ce que la prière?

1. Lorsqu'un homme prie Dieu, il lui parle. Il s'agit souvent de l'expression à Dieu d'un fervent désir du cœur (Rom. 10.1; Matt. 14.30).
2. Lorsque l'on analyse une prière, on voit qu'elle peut se composer :
 - a. D'une **supplication**, une demande fervente, sérieuse ;
 - b. D'une **pétition**, une requête ;
 - c. D'une **intercession** en faveur d'un autre ; et
 - d. D'une **action de grâce**, qui est un remerciement ou une expression de reconnaissance pour des bénédictions reçues (1 Tim. 2.1).
3. Une prière n'a pas du tout besoin d'être un discours que l'on a appris par cœur. Elle monte souvent du cœur avec spontanéité, le résultat et le fruit d'une communion et d'une intimité avec Dieu, notre Père (Matt. 6.9-15; 7.7-11).

II. De qui Dieu entend-il la prière?

1. La base de la prière est une bonne communion avec Dieu. C'est similaire à la relation qui existe entre un père et son enfant. « Notre Père » (Matt. 6.9). L'enfant de Dieu est le seul qui jouit du privilège d'appeler Dieu son Père.
2. La base de cette relation entre Père et enfant, c'est Jésus-Christ (Jean 14.6), qui est établi comme Médiateur par son sang (Héb. 2.9-11; Éph. 2.14-19).
3. Cette relation est soutenue par une communion continuelle avec Dieu, grâce à l'intercession de Jésus-Christ, en rendant un culte, en

faisant sa volonté (Jean 9,31), en demeurant en lui et en permettant à sa Parole de demeurer en nous (Jean 15,7).

4. Dieu entend la prière : (1) du juste (Jac. 5.16; 1 Pi. 3.12), (2) de celui qui obéit à sa Parole (1 Jean 3.22), (3) de celui qui élève des mains pures (1 Tim. 2.8), (4) des enfants qui font sa volonté (Jean 9,31; Matt. 6.9).

III. Prier au nom de Jésus-Christ.

1. Trois fois de suite, pendant son discours en Jean 14-16, Jésus souligna l'importance de prier en son nom (Jean 14.13,14; 15.16; 16.24-26).
2. Demander au nom de Jésus est beaucoup plus qu'une simple expression que l'on place au début ou à la fin d'une prière. Cela veut dire que c'est par son **autorité**, qui est appuyée par sa **divinité**, que nous prions. Nous ne venons pas auprès de Dieu à notre propre nom, comme si nous étions dignes de nous présenter devant lui.
3. Son nom est :
 - a. **Seigneur**, Roi de tous (Apoc. 17.14; Phil. 2.9-11).
 - b. **Jésus**, Sauveur (Matt. 1.21).
 - c. **Christ**, «l'Oint» (Act. 2.36; 4.27). **Sacrificateur** et **Roi** (Héb. 7.1-4).

IV. La valeur et la signification de la prière pour les chrétiens.

1. Un chrétien doit «*toujours*» prier (Luc 18.1), «*sans cesse*» (1 Th. 5.17), «*avec persévérance*» (Rom. 12.12), «*en tout temps*» (Éph. 6.18).
2. Il doit prier concernant toutes choses (pas nécessairement «pour» toutes choses), avec actions de grâces pour toutes choses (Phil. 4.4-7; 1 Th. 5.16-18). Jésus donna à ses disciples un modèle de prière (Matt. 6.8-15), et l'analyse de cette prière nous montre que cinq des choses mentionnées dans la prière étaient du domaine spirituel, tandis qu'une seule chose était du domaine matériel.
3. Il doit prier pour ceux qui gouvernent son pays et les autres pays du monde (1 Tim. 2.1,2).
4. Il doit aussi prier pour tous les saints, pour ceux qui prêchent l'Évangile et pour le triomphe et la victoire de la Parole dans la vie de ceux qui l'écoutent (Éph. 6.18,19; Col. 4.2-4; 2 Th. 3.1,2).
5. Que le chrétien ne se décourage pas lorsque sa prière semble ne pas avoir été exaucée. Sa prière aurait pu être contraire à la foi ou à la volonté de Dieu, en opposition aux lois naturelles et spirituelles de Dieu. Il se peut que celui qui a fait la demande n'ait pas vraiment besoin de ce qu'il a demandé et que Dieu ait réservé quelque chose de meilleur pour lui.

Conclusion

Il serait très utile de faire une étude sérieuse de la prière dans la vie de Jésus et dans les épîtres de Paul. Un tel examen enrichira la vie de l'étudiant.

Le sabbat et le jour du Seigneur

Les deux termes «samedi» et «dimanche» sont tous deux d'origine humaine. Ce ne sont que des termes employés dans les calendriers et n'entrent donc pas dans les discussions bibliques et ne possèdent aucune valeur d'argumentation. Nous sommes seulement intéressés par ce que la Bible dit au sujet du sabbat du septième jour et par ce que dit le Nouveau Testament sur «*le premier jour de la semaine*» et le culte des chrétiens ce jour-là.

Dans cette étude, nous voulons montrer que le sabbat juif a été aboli par Christ et que les chrétiens doivent rendre leur culte le premier jour de la semaine, ce qui s'appelle couramment le dimanche.

I. La Bible et le sabbat du septième jour.

1. L'alliance qui comprenait le commandement du sabbat fut donnée à Israël seulement (Ex. 20.2; Deut. 5.2,3).
2. Dieu commanda aux enfants d'Israël de garder le sabbat parce qu'ils avaient été délivrés de l'esclavage égyptien (Deut. 5.15).
3. Lorsque Dieu commanda d'observer le sabbat, il désigna le même jour où il s'était lui-même reposé, où il avait arrêté le travail de la création (Gen. 2.3; Ex. 20.8-11; 31.17; Deut. 5.15).
4. Le commandement du sabbat ne fut donné et ne fut connu que lorsque la loi fut solennellement donnée sur le mont Sinaï (Éz. 20.10-12; Néh. 9.13,14).
5. Le sabbat fut donné comme signe entre Dieu et les enfants d'Israël. Ce ne fut pas un signe entre Dieu et toutes les autres nations (Ex. 31.12-17; Éz. 20.12-30).
6. L'ancienne alliance, qui comprenait les dix commandements et qui avait été donnée aux enfants d'Israël lorsqu'ils furent sortis d'Égypte (Malachie 4.4; 1 Rois 8.9,21; Deut. 4.13; 9.11), devait être abrogée et remplacée par la nouvelle alliance (Jérémie 31.31-34; Hébr. 8.6-13; 10.9).
7. La loi, «*gravée avec des lettres sur des pierres*», fut accomplie en Christ (2 Cor. 3.6-14). Ce qui fut gravé sur des pierres était les «dix commandements».
8. La loi, «*l'acte dont les ordonnances nous condamnaient*», fut clouée à la croix; donc, le sabbat n'est plus obligatoire même pour les Juifs (Col. 2.14-16).
9. L'apôtre Paul déclara que l'on ne doit plus juger les hommes selon les dispositions de la loi de Moïse, y compris la loi du sabbat (Col. 2.14-17).

10. Le Nouveau Testament nous dit expressément que les chrétiens sont affranchis de la loi qui contient les dix commandements (Rom. 6.14; 7.4,6,7).
11. Ceux qui veulent être justifiés par la loi donnée sur le mont Sinaï sont séparés de Christ et déchus de la grâce (Gal. 4.24-31; 5.4).

II. La Bible et le premier jour de la semaine.

1. Jésus-Christ ressuscita le premier jour de la semaine (Marc 16.1-9; Luc 24.1,13,21,46).
2. Le premier jour de la semaine, il fut donc proclamé Fils de Dieu (Rom. 1.3,4).
3. Plusieurs fois, après sa résurrection et avant son ascension, Jésus se rassembla avec ses disciples le premier jour de la semaine (Jean 20.1,19,26).
4. Le jour de la Pentecôte fut célébré le premier jour de la semaine (Lév. 23.15). De là, nous pouvons constater que tous les événements qui se sont produits en Actes, chap. 2, se produisirent le premier jour de la semaine.
5. Le Saint-Esprit descendit sur les apôtres le premier jour de la semaine et le même jour commença son œuvre de conversion (Act. 2.1-4,38).
6. Le premier sermon de l'Évangile, qui proclama Jésus comme Fils de Dieu, fut prêché le premier jour de la semaine (Act. 2.22-36).
7. Trois mille âmes, les prémices de l'Évangile (Lév. 23.17), furent ajoutées à l'Église, qui commença, ce jour de Pentecôte, le premier jour de la semaine (Act. 2.41,47).
8. L'Église se réunissait le premier jour de la semaine pour rompre le pain et pour adorer Dieu (Act. 20.7; 2.42; 1 Cor. 16.2; 11.23-33; Hébr. 10.25).
9. Dans le Nouveau Testament, nous voyons que les choses suivantes sont nouvelles :
 - a. Une nouvelle alliance (Hébr. 8.6).
 - b. Une nouvelle institution, l'Église.
 - c. De nouveaux commandements, ceux de Jésus-Christ (1 Cor. 14.37).
 - d. Une nouvelle fête, le repas du Seigneur (1 Cor. 11.23).
 - e. Un nouveau jour, le premier jour de la semaine.
 - f. Un mot nouveau pour exprimer ce nouveau jour, « *kuriaké héméra* », ou « jour du Seigneur » (Apoc. 1.10). Ce terme ne fut jamais utilisé auparavant.
10. Et, malgré toutes ces preuves et tous ces faits puisés dans la Bible, il y a encore des gens qui gardent le sabbat du septième jour et qui tâchent de l'imposer aux chrétiens!

Conclusion

Le sabbat du septième jour fut uniquement pour les Juifs, et il fut aboli par Christ. Le premier jour est le jour du Seigneur, et il est donné aux chrétiens. Que ce jour soit pour nous un sujet d'allégresse et de réjouissance (Ps. 118.24).

La vie chrétienne

Dans la vie chrétienne, il y a des bénédictions, des privilèges et des obligations. Dans cette leçon, nous examinons brièvement cette nouvelle vie. Celui qui obéit à l'Évangile doit grandir dans la ressemblance à Christ et s'efforcer d'atteindre la perfection de Dieu.

I. La vie chrétienne est une vie de foi et de confiance.

1. Le chrétien est justifié par la foi (Rom. 5.1,2). Il marche par la foi (2 Cor. 5.7). Il vit par la foi (Héb. 10.37-39). Il est gardé par la foi (1 Pi. 1.5). Il reçoit par sa foi le salut de son âme (1 Pi. 1.9).
2. Son espoir et sa confiance sont en Dieu (1 Tim. 4.10; 6.17; 2 Cor. 1.9,10).

II. La vie chrétienne est une vie de bénédictions et de privilèges.

1. La bénédiction et le privilège d'être un enfant de Dieu (1 Jean 3.1-3). Nous sommes cohéritiers avec Christ (Rom. 8.14-17; Gal. 4.4-7).
2. Comme un fils, ayant foi en son Père, le chrétien jouit du privilège de la prière (Matt. 6.9; 7.7-11; Phil. 4.4-7; 1 Th. 5.16-18; 1 Pierre 3.12).
3. Il a l'assurance que Dieu sera toujours présent lorsqu'il en aura besoin et qu'il prendra toujours soin de lui, ce qui lui donne la force de faire face à la vie avec courage et une confiance calme (Héb. 13.5,6; Jac. 4.7,8; 1 Pierre 5.7,8).

III. La vie d'un chrétien doit être un exemple de sainteté et de bonne conduite.

1. L'enfant de Dieu doit être un imitateur de Dieu (Éph. 5.1,2). Cette imitation est possible lorsque l'on suit les traces de Jésus-Christ (Jean 8.12; 1 Pierre 2.21,22). Dieu est le modèle de la **perfection** (Matt. 5.48), de la **sainteté** (1 Pierre 1.15) et de la **pureté** (1 Jean 3.3).
2. Le chrétien est sanctifié, mis à part, pour le service et l'honneur de Dieu (1 Cor. 1.1,2; Héb. 12.14).
3. Son corps est le temple du Saint-Esprit (1 Cor. 6.19,20; 2 Cor. 6.16-18). Comme tel, il doit achever la sanctification dans sa chair et dans son esprit (2 Cor. 7.1).

IV. Cet idéal est atteint par la crucifixion de la chair, en prenant l'Esprit pour guide.

1. Le chrétien est né de nouveau, il est devenu une nouvelle créature (Jean 3.3,5; 2 Cor. 5.17).
2. Donc, il doit faire mourir les actes de la chair, les vieilles habitudes, et cultiver un nouveau caractère à la place de l'ancien (Col. 3.5-17).
3. Il doit aussi «crucifier» la chair et ses œuvres (Gal. 2.20; 5.24; 6.14).
4. Christ doit habiter dans son cœur par la foi (Éph. 3.14-19; Col. 1.26,27).

V. Le changement complet du cœur s'impose.

1. Jésus insistait beaucoup sur notre cœur, qui est la source de toute notre conduite. Il ne visait pas simplement les actes extérieurs, mais les mauvaises intentions, les raisons cachées et les pensées derrière les actions :
 - a. « Tuer » vs « colère » (Matt. 5.21-26).
 - b. « Adultère » vs « convoitise » (Matt. 5.27-30).
 - c. « Parjurer » vs « Ne parjure aucunement » (Matt. 5.33).
 - d. « Œil pour œil, etc. » vs « Tourne-lui l'autre joue » (Matt. 5.38-42).
 - e. « Aimer son prochain, haïr son ennemi » vs « Aimez vos ennemis » (Matt. 5.43-48).
2. En toute chose, Jésus demande une bonne conduite venant d'un cœur régénéré (Matt. 12.33-36; 15.7-9,18,20).

Conclusion

On ne développe pas une telle personnalité en un jour ni en un mois ; il faut un effort continu et à long terme. Ce caractère sera le résultat d'un processus de croissance spirituelle et de crucifixion de la chair. C'est d'une telle vie régénérée que parle Jésus lorsqu'il dit : « *Entrez par la porte étroite [...] il y en a peu qui la trouvent* » (Matt. 7.13,14). La vie chrétienne est une vie de principes célestes, pour conduire à un autre monde. Elle est en même temps la seule vie pratique et satisfaisante qui existe dans ce monde.

La persévérance dans la foi et le danger de s'en détourner

Dans notre dernière leçon, nous avons montré ce que c'est qu'être un chrétien. Dans celle-ci, nous vous proposons d'étudier (1) combien il est important de conserver son salut et de continuer dans la vie chrétienne, et (2) qu'il existe pour l'enfant de Dieu le danger de se détourner de la foi, d'être « déchu de la grâce ».

L'opinion de quelques-uns, c'est que l'enfant de Dieu, une fois sauvé, ne peut plus pécher au point d'être perdu. Cette doctrine est fautive. Elle eut son origine avec Satan dans le jardin d'Éden, lorsque celui-ci dit à Ève : « *Vous ne mourrez point.* » Que l'enfant de Dieu ne se laisse pas entraîner dans des doctrines trompeuses, car « *telle voie paraît droite à un homme, mais son issue, c'est la voie de la mort* » (Prov. 14.12). Les enfants de Dieu peuvent, dans certaines conditions, déchoir de la grâce : « *Que celui qui croit être debout prenne garde qu'il ne tombe* » (1 Cor. 10.12).

I. La grâce de Dieu.

1. Grâce veut dire : bonne volonté, bonté, faveur. C'est une faveur qui n'est pas méritée par celui qui en est l'objet.
2. Ce que Dieu a fait pour la rédemption de l'homme, alors que celui-ci était en pleine rébellion contre lui, est l'expression de sa grâce (Éph. 2.1-10; Tite 2.11-14; 3.4,5).
3. La grâce de Dieu a aussi pourvu aux besoins de l'homme en tant que chrétien, afin qu'il puisse continuer dans un état de salut (1 Cor. 10.13; 1 Jean 2.1,2).
4. Mais, pour rester dans la grâce de Dieu, nous devons demeurer dans sa Parole, et il faut que sa Parole demeure en nous (Jean 8.31,32; 15.4-10; 1 Jean 2.24-28).
5. Lorsque l'homme ne veut plus se conformer à la volonté de Dieu, il cesse d'être en harmonie avec lui, il ne lui est plus agréable; et c'est ce que l'on entend par « apostasie », la déchéance de la grâce.
6. Ce n'est pas ici une question de ce que l'enfant de Dieu voudra faire s'il est sincère, mais c'est une question du danger possible : Est-ce que l'enfant de Dieu est capable de pécher de telle façon qu'il soit séparé de Dieu et éternellement perdu ?

II. La Bible nous enseigne que les enfants de Dieu peuvent s'exposer à la perte par le péché.

1. Paul déclara en 1 Corinthiens 10.1-13 que les enfants d'Israël, ceux que Jéhovah appelait ses enfants, avaient été déçus; et cela est un

- exemple et un avertissement pour nous. L'apôtre lui-même reconnut qu'il lui était possible d'apostasier (1 Cor. 9.24-27).
2. L'Esprit de Dieu fut sur Saül, roi d'Israël (1 Sam. 10.6-10). Mais Dieu lui retira son Esprit et devint son ennemi à cause de son péché (1 Sam. 28.16). Pour finir, Saül se tua (1 Sam. 31.4,5).
 3. **Le vrai cep et les sarments** (Jean 15.1-10). Un sarment doit rester attaché au cep ; de même, les enfants de Dieu doivent rester attachés au Christ. Mais, il y avait des sarments, quelques-uns de ceux qui étaient en Christ, qui furent retranchés pour être jetés au feu. Un enfant de Dieu, en devenant infructueux, peut donc être perdu.
 4. **Le royaume.** Seuls les enfants de Dieu sont dans le royaume, étant nés de nouveau (Jean 3.3-5). Mais quelques-uns d'entre eux seront retranchés du royaume et jetés dans la géhenne (Matt. 13.47-50). Notez dans la parabole des talents qu'il était question des serviteurs du maître qui leur a confié des responsabilités, mais le serviteur infidèle a été jeté « *dans les ténèbres du dehors* » (Matt. 25.30).
 5. **Le bâtiment** (1 Cor. 3.10-17). Paul et Apollos sont les ouvriers ; le bâtiment, c'est l'Église ; les différents genres de personnes sont les matériaux de construction ; le feu représente les diverses épreuves qui surviennent. Certains résistent dans l'épreuve, d'autres sont perdus.
 6. **Le « livre de vie ».** Le nom des enfants de Dieu y est inscrit (Luc 10.20 ; Phil. 4.3 ; Hébr. 12.23). On efface le nom de ceux qui pèchent (Ex. 32.33). Ceux dont le nom ne figure pas dans le « livre de vie », soit parce qu'il n'y a jamais été inscrit, soit parce qu'il en a été effacé par la suite, seront jetés dans l'étang de feu (Apoc. 20.15).
 7. **Christ crucifié de nouveau.** Certains qui avaient clairement été sauvés et avaient joui des bénédictions spirituelles en Christ « *sont tombés* » et crucifient de nouveau le Fils de Dieu (Hébr. 6.4-8).
 8. **Certains qui sont sanctifiés pèchent volontairement** (Hébr. 10.26-31). Ceux-là n'ont plus d'espérance ; seule une attente terrible du jugement demeure. Notons que ceux de qui l'écrivain fait mention sont ceux qui ont été sanctifiés par le sang de Christ !
 9. **De nouveau sous l'ancienne loi.** Ceux qui sont retournés sous la l'ancienne loi (mosaïque) ont été séparés de Christ et sont déçus de la grâce (Gal. 5.4). Est-ce qu'on peut déchoir de la grâce si l'on n'a pas d'abord été dans un état de grâce ?
 10. **Ceux qui abandonnent leur premier amour** (Apoc. 2.4,5,7). Dieu commande à ceux qui ont abandonné leur premier amour de s'en repentir. Il promet l'arbre de vie seulement à celui qui se repent. Qu'advient-il de celui qui ne vaincra pas ?
 11. **Abandonner la foi.** Quelques-uns abandonneront la foi (1 Tim. 4.1). Certains ont fait naufrage par rapport à la foi (1 Tim. 1.19). D'autres se sont égarés de la foi (1 Tim. 6.10). Certains ont renié la foi (1 Tim. 5.8).

D'autres renversent la foi des chrétiens par de fausses doctrines (2 Tim. 2.18). Il est clair que ces exemples se réfèrent à des personnes qui sont tombées dans l'apostasie.

12. Pierre exhorte les chrétiens à affermir leur appel et le choix que Dieu a fait d'eux (2 Pi. 1.10). Les croyants peuvent être condamnés avec le monde (1 Cor. 11.29-33; or, le monde est déjà condamné, Jean 3.18). La **dernière** condition de ceux-là est pire que la première (2 Pi. 2.20-22).
13. **Un chrétien qui hait son frère.** «*Quiconque hait son frère est un meurtrier, et vous savez qu'aucun meurtrier n'a la vie éternelle demeurant en lui*» (1 Jean 3.15).

Conclusion

Si les sauvés ne peuvent plus pécher, pourquoi donc Dieu a-t-il établi une loi pour le pardon de leurs péchés (1 Jean 2.1,2; Act. 8.22; Jac. 5.16)? Soyons fidèles et gardons notre salut! Et si nous tombons dans le péché, relevons-nous aussitôt par le vrai repentir et la confession de nos fautes, pour que Dieu nous les pardonne.

La seconde venue de Christ

La seconde venue de Jésus-Christ est le « jour des jours ». Dans ce jour, avec tous ses événements, se réalisera l'apothéose du système chrétien et du plan éternel de Dieu. Ce jour merveilleux devrait être anticipé chez les chrétiens par une attente joyeuse.

Il y a beaucoup de théories au sujet de l'avènement du Christ. Tâchons donc de présenter la discussion d'une façon nette et précise. Nous croyons fermement que Jésus reviendra du ciel, mais nous devons nous méfier des théories de certains hommes là-dessus. M. Judge Rutherford (des Témoins de Jéhovah) enseigna, par exemple, que Christ revint en 1914, mais c'est une fausseté. Ceux qui croient à l'avènement prémillénaire de Christ enseignent qu'il reviendra sur la terre pour ressusciter les saints pour l'enlèvement; ensuite il régnera pendant mille ans sur la terre, et qu'il ressusciterait les injustes après une « courte période »; puis il les jugera. Ce sont là encore des thèses non fondées dans la Parole, construites à base de textes qu'on tire de leur contexte et dont on tord le sens.

Selon la Bible, Jésus reviendra, il ressuscitera en même temps tous les morts (justes et injustes) pour les juger, et il remettra ensuite le royaume entre les mains de Dieu, son Père.

I. La seconde venue de Christ.

1. Elle est nécessaire pour l'accomplissement intégral de la rédemption et du dessein de Dieu (Héb. 9.27,28; Phil. 3.20,21; 1 Jean 3.1-3).
2. Elle est certaine. Jésus en a fait la promesse lui-même (voir ses paraboles). Elle est en quelque sorte garantie par sa résurrection (Act. 17.30,31). Elle fut proclamée par les anges (Act. 1.9,11). Ce fut aussi une des doctrines capitales des apôtres (1 Th. 4.16-18; 2 Th. 1.5-10; Apoc. 1.7).
3. Les hommes ne savent pas quand Jésus reviendra; c'est une chose qui n'est connue que de Dieu et qui dépend de sa propre volonté (Marc 13.32; Matt. 24.27,36-44; 25.13; Act. 1.7). Toute prédiction concernant le moment précis de son retour serait sans fondement biblique. Celui qui prétend savoir quand Jésus reviendra va au-delà de ce qui est écrit (1 Cor. 4.6; 2 Jean 9-11; Apoc. 22.18,19).
4. Comment cela se passera-t-il? Avec, ou sur, les nues du ciel (Act. 1.9-11; 1 Th. 4.16,17; 2 Th. 1.6-10; Apoc. 1.7). « *Tout œil le verra.* » Christ n'est donc pas venu en 1914!

II. Les choses qui doivent arriver en même temps que la seconde venue.

1. La résurrection de tous les morts, justes et injustes (Jean 5.28,29). Ce sera le dernier jour (Jean 6.40,44,54; Apoc. 20.12,13), à la dernière trompette (1 Cor. 15.52). Ceux qui sont affligés et ceux qui affligent y seront les uns et les autres (2 Th. 1.5-10).

2. Le jugement de tous les hommes (Matt. 25,31-46; Apoc. 20.11-15).
3. La glorification des saints (Col. 3.4; 1 Jean 3.2). Leurs corps seront changés (Phil. 3.20,21; 1 Cor. 15.51,52).
4. Le châtement des méchants et désobéissants (2 Th. 1.7-9; Apoc. 1.7).
5. La dissolution de ce monde matériel et la venue des nouveaux cieux et de la nouvelle terre (2 Pierre 3.4-13; 2 Cor. 4.18).
6. Le royaume sera remis entre les mains du Père (1 Cor. 15.24-26).

III. Le jugement et le Juge.

1. Les hommes de tous les âges, grands et petits, seront jugés (Apoc. 20.11-15; Matt. 25,31-46). Personne ne sera exempt du jugement (2 Cor. 5.10; Rom. 14.10).
2. Le Juge sera Jésus-Christ, à qui sera remis tout jugement (Jean 5.22,27; Actes 10.42,43; 17.30,31; 2 Tim. 4.1). Il est le fils de l'homme et le Fils de Dieu.
3. La règle de jugement sera la Parole de Dieu, «les livres» (Apoc. 20.12). Les Juifs qui vécurent sous la loi seront jugés selon la loi (Rom. 2.12), mais ceux qui ont vécu depuis la mort de Christ seront jugés selon l'Évangile (Rom. 2.16; Jean 12.48).

IV. Les choses dont nous devons rendre compte au jour du jugement.

1. La réaction à l'Évangile.
 - a. Le refus de l'entendre (Matt. 10.14,15).
 - b. Le refus de se repentir (Matt. 11.20-25; Rom. 2.3-6).
 - c. Le refus d'obéir (Rom. 2.7-11; 1 Pi. 4.17,18; 2 Th. 1.7-10).
2. Les pensées et les intentions du cœur (Eccl. 12.16). Les pensées sont à la base du caractère, des dispositions, des actes et des paroles (Matt. 12.34,35; 15.18,19).
 - a. Le regard de convoitise sur une femme est égal à l'adultère (Matt. 5.28).
 - b. La haine est égale au meurtre (1 Jean 3.15).
 - c. L'amour de l'argent est égal à l'idolâtrie (Matt. 6.24; Éph. 5.5; Col. 3.5).
3. Les paroles vaines (Matt. 12.36,37; Éph. 4.29; Jac. 1.26; 3.7-10). Les malédictions, les mensonges, etc. (Apoc. 21.8; 22.15).
4. Les actions et les œuvres (Matt. 16.27; Eccl. 12.1; 2 Cor. 5.10).

Conclusion

La plus grande obligation qui s'impose à un homme est celle de «se préparer à rencontrer son Dieu» (Am. 4.12).

Éditions C.E.B.
4806 Trousdale Dr. - Nashville, TN 37220 - États-Unis
www.editionsceb.com
Imprimé aux États-Unis - © Tous droits réservés

Q-038